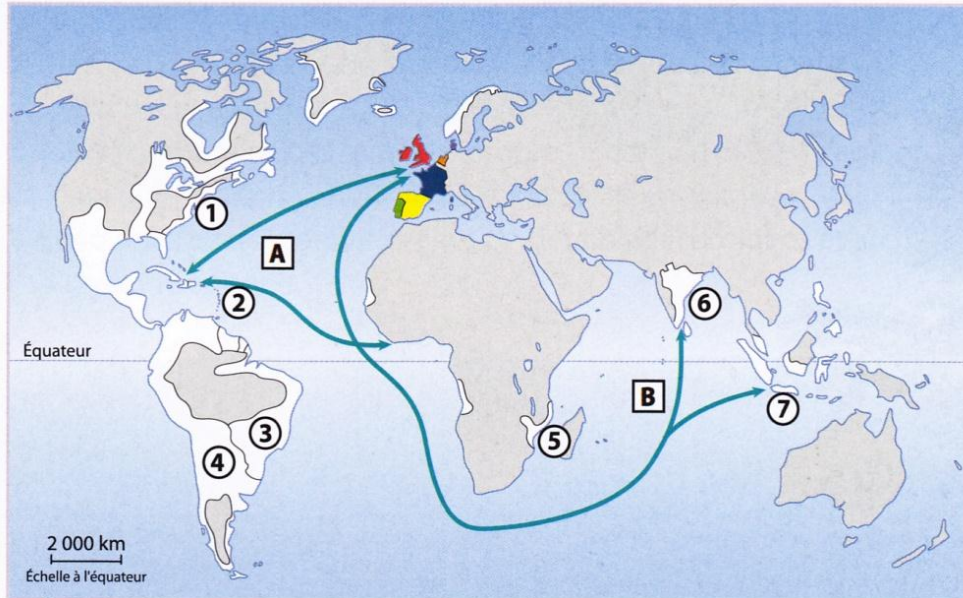


I- An eskemmoù er bed e penn kentañ an XVIII^{vet} kantved

A- Europa: mestr war an eskemmoù



- 1- Skrivit anv an daou veurvor (A ha B) a oa e kreiz an eskemmoù en XVIII^{vet} kantved.
- 2- Gant sikour ho levr p.8, skrivit en daolenn anv ar Stad trevadennet hag anv an dachenn drevadennet.

	Stad trevadennet	Tachenn drevadennet
1		<i>Reter Norzh Amerika</i>
2		
3		
4		<i>Grenada nevez</i>
5		
6	<i>Ar Rouantelezh Unanet</i>	
7		

- 3- Skrivit e kichen biroù an hentoù kenwerzh peseurt marc'hadourezh a oa treuzdouget.

B - Ar brezel kourserezh

En 1707, lors d'une visite à Versailles, le comte de Forbin est amené à expliquer à Louis XIV comment s'emparer d'un navire.

« Dès que je m'aperçois qu'il commence à s'ébranler, je m'avance le premier, en criant à l'équipage: "Allons, enfants, à bord!" À ce mot, les soldats et les matelots, pêle-mêle, sautent dans le vaisseau abordé, et le carnage commence. Pour lors, je reviens sur mes pas pour obliger tout le monde à suivre et à soutenir les premiers; et tous combattent jusqu'à ce qu'ils se soient enfin rendus maîtres du vaisseau. Ce qui rend ces combats si sanglants et si meurtriers, c'est que personne ne pouvant fuir, il faut nécessairement ou vaincre, ou mourir. »

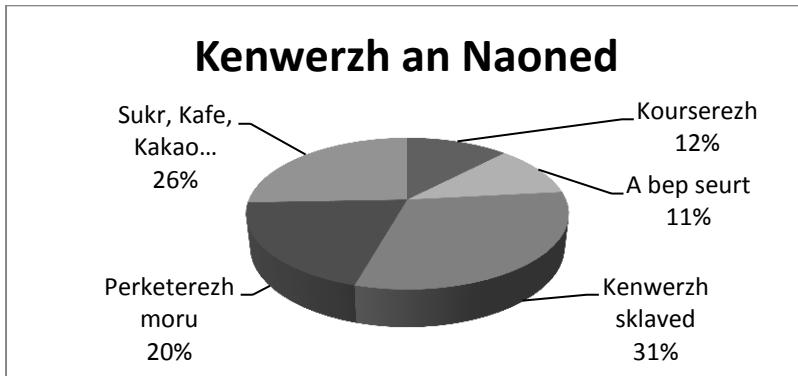
Mémoires du comte de Forbin (1656-1733). Paris, Mercure de France, 1993.



*La Confiance (18 kanol ha 190 den)
o kemer ar C'h/Kent (40 kanol ha 437 den).
Livet gant Garneray, da vare
kourser brudetañ Sant Malo: Surcouf.*

- 1- Petra eo pal ar brezel kourserezh ?
- 2- Peseurt diforc'h zo etre ur c'hourser hag ur morlaer.

II- Diorroen Porzh an Naoned hag an Oriant



1- Istinennit e ruz ar pezh a oa ul lodenn eus ar “c’henwerzh tric’horn” ?

2- Skrivit dindan an danveziou eus pelec’h e oant treuzdouget ?

Jean Mosneron, armateur nantais

Né en 1701, Jean Mosneron devient capitaine de navire négrier en 1723.

Jean quitta la mer à 35 ans et se donna tout entier à la partie des armements. (...) Sa fortune, à l’époque de son mariage, se bornait à 18 000 livres et ma mère n’apporta que 10 000 livres en dot. Son grand commerce consistait dans les armements des navires et le temps qu’il ne passait pas au cabinet, il le passait aux chantiers de construction à faire des marchés pour les fournitures de ses bâtiments. (...) Il parvint à élever sa fortune à 800 000 livres en 1773. (...)

Jean passait ordinairement ses soirées dans une assemblée de négociants tenue sous le nom d’académie. (...) Dans la société, il était entièrement déplacé. Le bal, le jeu, les festins, les parties de plaisir, tout cela était hors de ses goûts. (...) Ses grands délassements étaient d’aller voir les navires en construction. Les conversations où il pouvait prendre part roulaient sur la marine et le commerce.

Extrait de *Moi, Joseph Mosneron, armateur négrier nantais (1748-1833). La vie d’un armateur nantais, racontée par son fils*, présentée par O. Pétré-Grenouilleau, Apogée, 1995.



Les riches demeures des négociants et armateurs

Façade d’un hôtel particulier d’armateur construit sur l’île Feydeau vers 1760 par l’architecte François Perraudou.

- 1 Les magasins ou entrepôts
- 2 L’entresol, bureau du négociant
- 3 Les appartements du négociant et de sa famille
- 4 Les appartements de location

3- Displegit gant sikour an destenn petra a oa labour ur paramantour (armatour).

4- E peseurt karter e oa savet tiez bravañ ar baramantourien en Naoned?

Un voyage long et difficile

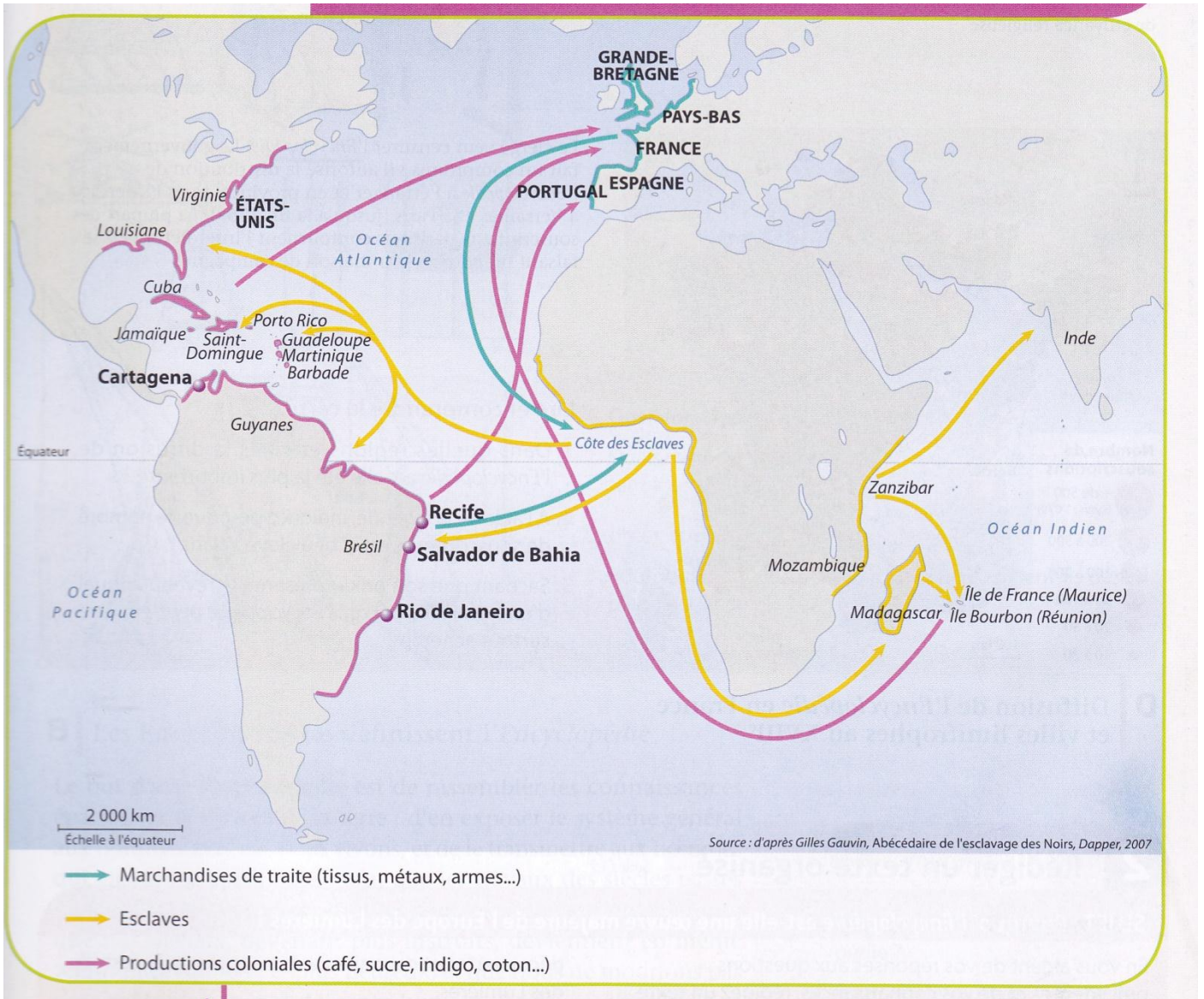
«Il faut quitter Lorient entre la seconde quinzaine du mois d’octobre et la première du mois d’avril: les départs s’échelonnent selon la distance à parcourir. D’abord la Chine, puis l’Inde et enfin les Mascareignes¹. Il faut aussi combiner la traversée de manière à pouvoir passer dans l’océan Indien en utilisant la mousson. La concurrence impose d’arriver le plus tôt possible [...] À bord, les difficultés sont nombreuses: ... l’entrepont est encombré de bagages, de parcs contenant les animaux qui, peu à peu, sont abattus, de marchandises. Il y a un hamac pour deux et ni les soldats qui vivent à bord, ni les passagers ne sont plus favorisés. Les relations sociales deviennent vite tendues, l’ennui s’installe. Les rations alimentaires déséquilibrées provoquent des anémies et des infections. Le fléau est le scorbut.»

D’après Philippe Haudrière et Gérard le Bouédec, *Les Compagnies des Indes*, éditions Ouest France, 1999.

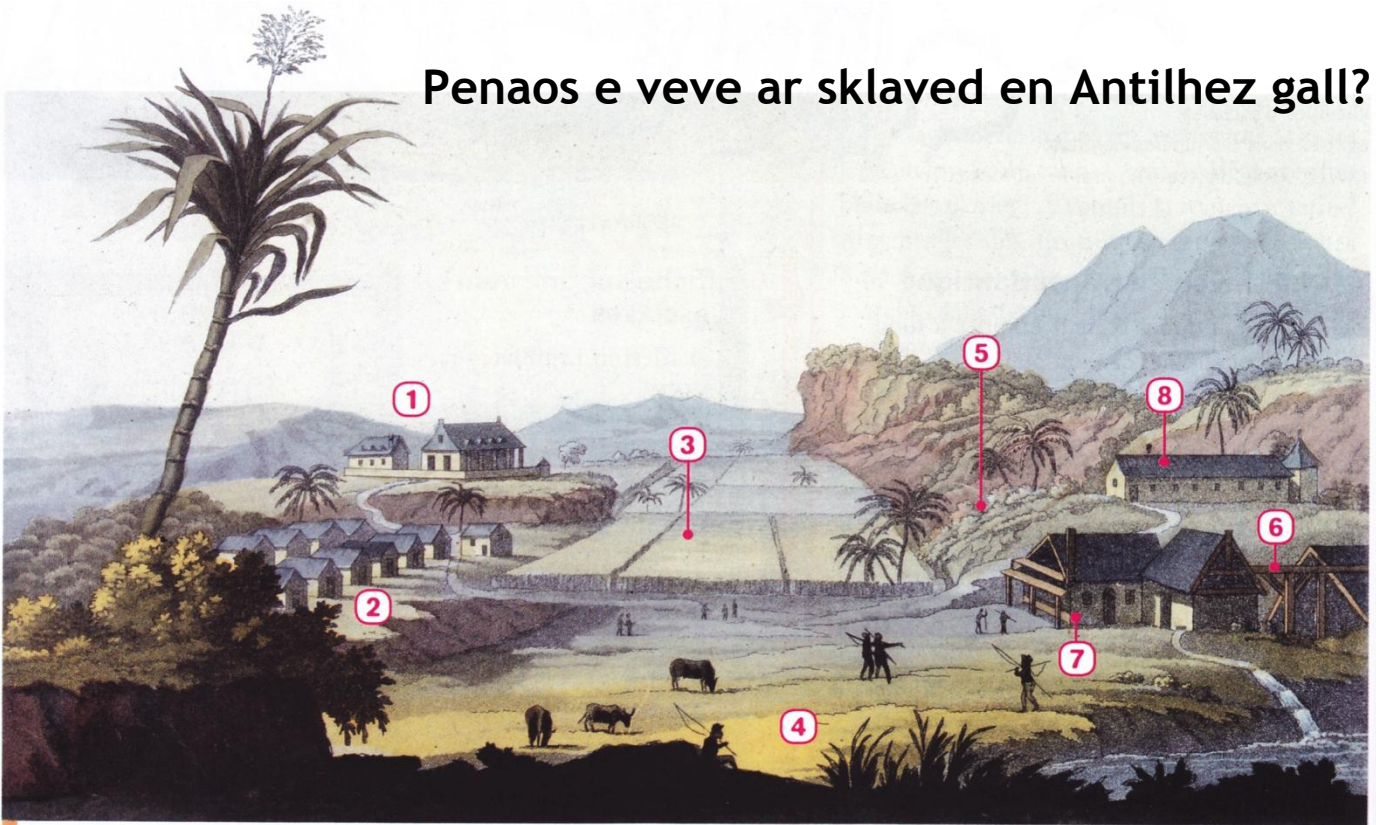
1. Les actuelles Philippines.

5- Grit ul listenn eus an diaesteriou a oa evit ar vartoloded a labour evit ar baramantourien.

Marc'had ar sklavaj



Penaos e veve ar sklaved en Antilhez gall?



1 Une plantation sucrière aux Antilles (L'Encyclopédie, 1751-1772.)

- 1 La maison du maître 2 Les cases des esclaves 3 Les plantations de canne à sucre 4 La prairie (pâturage des animaux) 5 Cultures de manioc et de bananiers pour les vivres 6 Le moulin à eau (qui permet d'écraser la canne à sucre) 7 La sucrerie avec ses chaudières 8 La purgerie pour entreposer les pains de sucres et les égoutter

2 Le Code noir dans les colonies françaises

Dans les colonies françaises, le traitement des esclaves est codifié par le Code noir de 1685.

« Article 27. Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement [...] seront nourris et entretenus par leur maître.

Article 28. Déclarons que les esclaves ne pourront rien avoir qui ne soit à leur maître [...].

Article 33. L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou sa maîtresse [...], ou leurs enfants, avec contusion, ou effusion de sang, sera puni de mort.

Article 38. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un

mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule. Et s'il récidive, il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule.

Article 42. Les maîtres pourront, seulement lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes. Mais nous leur défendons de leur donner la torture et de les mutiler, sous peine de leur confisquer les esclaves et d'agir contre eux. »

Le Code noir, 1685.

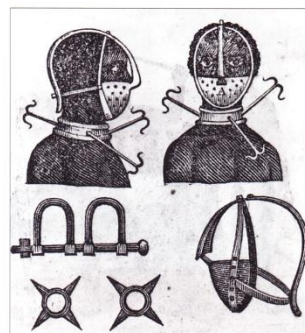
Doc. 3 Vie et travail des esclaves dans une plantation

« Le plus grand nombre allait travailler sur les plantations. On les distribuait en trois groupes : les esclaves de la grand'case ou domestiques, les ouvriers, et les esclaves de jardin qui étaient les ouvriers agricoles auxquels on destinait les tâches les plus pénibles, coupes des cannes, piquage des plants, « fouille » de la terre, transport des matériaux. Vers 5 heures, les esclaves étaient appelés par la cloche de la plantation... Une prière commençait la journée, suivie de l'appel. Le coucher du soleil marquait l'heure du retour. Après le repas du soir, prière et appel.

Le fouet était la punition universelle car elle s'adaptait à toutes les fautes : 10 ou 20 coups pour les chapardages, mais 50 ou plus, répartis sur deux ou trois jours, au retour d'un marronage¹ qui avait été bref. »

D'après Gabriel Debien, *Histoire des Antilles et de la Guyane*, éditions Privat, 1982.

1. Fuite d'un esclave



Maskloù dir ha peadra evit stagañ ar sklaved

- 1- Diell 1 ha 3 : Roit peder micher disheñvel graet gant ar sklaved.
- 2- Diell 2 ha 3 : Evit peseurt « drougobere » e oa kastizet ar sklaved ?
- 3- Diell 2 : Peseurt kastizoù a oa aotreet gant ar C'hod du ?
- 4- Diell 2 : Perak e oa ar C'hod du un araokadenn memestra ?